

Sous la direction d'Alain Blanc

## Les Travailleurs handicapés vieillissants

---

Collection  
Handicap, vieillissement, société

---

Presses universitaires de Grenoble  
BP 47 – 38040 Grenoble cedex 9  
Tél. 04 76 82 56 52 – email: [pug@pug.fr](mailto:pug@pug.fr)  
[www.pug.fr](http://www.pug.fr) – [www.izibook.pug.fr](http://www.izibook.pug.fr)



## Introduction

---

*Alain Blanc*

Les mondes sociaux du handicap sont de plus en plus et de mieux en mieux connus. En effet, et quelle que soit l'entrée retenue, un nombre croissant d'écrits aborde les multiples spécificités des populations handicapées. Ils peuvent traiter de leur participation à la vie commune ou des activités leur étant spécifiquement dédiées, dans les deux cas par exemple, au sein de l'enseignement, dans le cadre du logement ou des transports, de l'accès à la culture, des pratiques sportives ou de loisirs... Généralistes ou centrés sur une atteinte en particulier, ces écrits ont contribué à accroître l'inscription du handicap au sein de l'espace public.

La thématique de l'insertion professionnelle des personnes handicapées n'échappe pas à cette tendance. Là aussi, et notamment depuis les années 1970 et 1980, un nombre croissant de textes a signifié l'émergence d'une préoccupation collective. Les auteurs sont des sociologues, des économistes, des historiens mais aussi des parlementaires, des membres de l'appareil d'État, des responsables ou membres d'associations... Chacun, à sa manière et en son temps, a contribué à rendre compte et analyser tel ou tel domaine relevant de cette thématique générale tant il est vrai, par exemple, que la formation professionnelle n'est pas l'insertion professionnelle, que le secteur protégé n'est pas le milieu ordinaire, que les politiques de l'emploi ne sont pas la gestion des ressources humaines, que l'accès à l'emploi des personnes handicapées mentales n'est pas le reclassement des victimes d'accidents du travail.

Si le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle a donc vu monter en puissance la thématique du handicap, cette dernière a aussi rencontré celle du vieillissement général de la population, ce que la loi du 11 février 2005 entérine. Via la dépendance, les deux secteurs du handicap et du vieillissement sont appelés à se rencontrer, notamment au sein d'interventions territorialisées assumées par les collectivités locales, villes et départements en particulier.

Mais à l'heure, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, d'une part de l'allongement de la durée d'activité pour la population active et d'autre part de la préoccupation réaffirmée d'une non-discrimination portant sur les personnes handicapées, la thématique du vieillissement des personnes handicapées prend une tournure nouvelle. En effet, les employeurs du milieu ordinaire, notamment dans les entreprises de mains-d'œuvre, rencontrent d'une part les conséquences du vieillissement dû à l'usure professionnelle et d'autre part les difficultés de recrutement de personnes handicapées âgées. Les employeurs du secteur protégé, quant à eux, font face à des difficultés similaires mais néanmoins différentes : comment, par exemple, dans le cadre des contraintes qui leur sont faites, assurer l'efficacité de leurs établissements dans la mesure où la fatigabilité des travailleurs handicapés âgés peut générer des difficultés pour répondre aux demandes des donneurs d'ordre dans le cadre des activités de sous-traitance qui les lient ?

Comme on le voit, la thématique du vieillissement des travailleurs handicapés prend aujourd'hui une importance qu'elle n'avait pas hier. D'abord, dans le milieu ordinaire et notamment avec les novations introduites par la loi de 2005 en matière de décompte des personnes relevant du quota d'emploi, les employeurs assujettis font face à une baisse du taux d'emploi qui stationnait à hauteur de 4 % environ. Plus encore que par le passé, ils vont devoir se préoccuper d'assurer un meilleur accueil aux travailleurs handicapés quitte pour eux, par exemple, à élargir l'assiette des bénéficiaires possibles. Ensuite, dans le secteur protégé, les travailleurs handicapés connaissent une durée d'activité qui rejoint la moyenne : ils sont de plus en plus nombreux à goûter les joies d'une retraite méritée. Mais avant cela, ils connaîtront des difficultés spécifiques liées à leur avancée en âge, ce dont leurs employeurs devront tenir compte, une moindre efficacité au travail par exemple.

Transversale aux deux secteurs ordinaire et protégé, la thématique du vieillissement des travailleurs handicapés est bel et bien nouvelle. Elle renvoie d'abord, d'une part aux évolutions des relations entre les interventions relevant de l'État-providence et les acteurs privés, notamment à propos des diverses formes de rémunération des bénéficiaires, et d'autre part aux multiples aspects liés à la mobilisation d'une main-d'œuvre spécifique pouvant être tentée par le non-travail et le versement d'allocations. Elle signale ensuite à la collectivité l'existence d'une population spécifique dont l'importance ira croissant et qui pose les termes d'une alternative : lui faut-il un traitement dédié ou faut-il l'intégrer au sein des modalités existantes visant les handicapés en général ? Elle pointe enfin le niveau des attentes que la vie collective souhaite avoir à leur égard car le cumul du handicap et du vieillissement désigne une population ayant globalement de moindres compétences que celles n'étant pas affectées par ce que l'un des contributeurs nomme une double peine. Les travailleurs handicapés vieillissants constituent donc une population dont l'existence et le développement interrogent le modèle français de solidarité.

Les auteurs de cet ouvrage collectif sont très heureux d'apporter leur contribution à une thématique qui jusque-là a été peu explorée. Si bien sûr des textes ont été ou sont disponibles et sont signalés dans la bibliographie figurant en fin d'ouvrage, la spécificité de cet ouvrage consiste à se centrer non pas sur les personnes handicapées vieillissantes mais sur les travailleurs handicapés vieillissants occupés soit en milieu ordinaire soit dans le secteur protégé. Toutefois, cette option éditoriale ne permet pas de traiter tous les sujets concernant les travailleurs handicapés vieillissants : le chômage ou plutôt les chômages, tant il existe des différences selon les sous catégories de travailleurs handicapés, l'insertion professionnelle dans les entreprises non assujetties par l'obligation d'emploi, les entreprises adaptées (les ex-Ateliers protégés)... sont autant de thèmes qui auraient mérité d'être abordés. Nul doute qu'à l'avenir des auteurs s'en saisiront tant connaissances et élaborations analytiques nous manquent à leur sujet.

Ce livre fait suite à un séminaire organisé par le Centre pluridisciplinaire de gérontologie de l'université Pierre-Mendès-France (Grenoble 2) et qui s'est tenu le 24 novembre 2005 dans les locaux de l'UFR Sciences

de l'homme et de la société. Réunissant professionnels et étudiants, ce séminaire a bénéficié du soutien de différents organismes ayant ainsi contribué à son existence et à la publication du présent ouvrage : le conseil régional de la région Rhône-Alpes, le conseil général de l'Isère, la ville de Grenoble, l'Agefiph. Je les remercie très chaleureusement car sans leur aide notre travail collectif n'aurait pas eu l'écho que les thèmes qu'il aborde méritent.

Cet ouvrage collectif comprend neuf contributions réparties en quatre parties. Ces contributions présentent trois caractéristiques :

- d'abord, elles sont informatives : ainsi, certains auteurs ont-ils le souci de proposer des données, quantitatives ou/et qualitatives, résultant de leurs activités de recherche. Elles s'appuient donc sur des matériaux que les contributeurs ont constitués et synthétisés ;
- ensuite, elles sont analytiques : le lecteur trouvera, ici ou là, des références intellectuelles, le rappel de travaux importants et de textes légaux emblématiques servant de point d'appui aux réflexions, des propositions prospectives ;
- enfin, elles sont lisibles : les contributeurs ayant eu le souci d'une écriture accessible et non jargonnable, cet ouvrage constitue une introduction à une thématique qui, dans la décennie future, ne cessera de prendre de l'ampleur.

La première partie, intitulée « L'avancée en âge des travailleurs handicapés », vise à mettre en perspective la spécificité du vieillissement des travailleurs handicapés et des traitements qui leur sont proposés.

Henri-Jacques Stiker, chercheur à Paris 7 et rédacteur en chef de *ALTER*, revue européenne de recherche sur le handicap, rappelle que dans l'histoire mais aussi au sein des politiques sociales, handicapés et personnes âgées étaient traités séparément même si elles pouvaient être réunies, notamment dans la mesure où elles étaient inaptes au travail. Notre siècle va être celui du choix : soit celui de la commode séparation réitérée soit celui d'une proximité affirmée entre les acteurs concernés. Cette seconde option, qui a sa préférence, s'articule autour de ce qu'il nomme « une dynamique du lien » : elle présente l'avantage de signifier aux personnes âgées et handicapées que malgré, ou à cause de, leur situation elles ont encore pour nous une dignité que nous ne

séparons pas de la condition humaine à laquelle elles appartiennent pleinement.

Claude Hamonet, médecin-rééducateur au CHU Henri Mondor de Créteil, après avoir rappelé l'étymologie du mot handicap, indique ensuite les évolutions des classifications, notamment, au XX<sup>e</sup> siècle, le progressif passage d'une vision médicale à une conception plus sociale du handicap. Il indique par ailleurs, qu'au travail, les vieillissements des populations sont différenciés même si, globalement, les capacités de l'homme au travail sont, du fait de l'âge, involutives, surtout à partir de quarante ans. Il signale enfin les apports spécifiques de la médecine physique et de réadaptation qui, à propos du travail, doit tenir compte de la fragilité des salariés et de la pénibilité du travail : elle y répond en ayant promu des techniques de rééducation à l'effort mais aussi en mettant l'accent sur des appareillages adaptés.

Philippe Velut, consultant et ancien directeur général de L'ADAPT, plaide pour que les personnes handicapées vieillissantes ne fassent pas, systématiquement, l'objet d'un traitement spécifique. Il se demande en outre si l'interrogation même portant sur un vieillissement spécifique des personnes handicapées ne contribue pas à le construire, notamment dans les établissements de travail protégé. Il ajoute par ailleurs que les personnes handicapées ont su, au cours de leur existence, faire des deuils : elles ont donc des compétences pour faire face à leur vieillissement. Il alerte enfin sur la participation des institutions à la construction d'une catégorie douteuse, celle de victime, dont les personnes handicapées ont à se méfier même si elle leur offre quelques contreparties.

La deuxième partie, intitulée « Le secteur protégé », met l'accent sur les aspects spécifiques du vieillissement des travailleurs handicapés accueillis dans les établissements spécialisés, notamment les Établissement et service d'aide par le travail (ESAT, les ex-Centres d'aide par le travail).

Philippe Leroux, médecin gériatre au CHU de Saint-Nazaire, présente les résultats d'une enquête longitudinale réalisée en deux temps durant les années 1990 et portant sur la population de 43 centres d'aide par le travail (aujourd'hui dénommés Établissement et service d'aide par le travail, ESAT) de la Région Pays de Loire. Les professionnels de ces établissements, directeurs, médecins du travail, psychologues... ont

ainsi rempli des questionnaires correspondant à plus de 2 000 sujets exerçant au sein de ces établissements. Il fait plus particulièrement apparaître la différence existant entre les déficients intellectuels atteints de trisomie 21 et les malades mentaux. Il souligne que l'ensemble des sujets interrogés n'est pas caractérisé par un vieillissement accéléré. Il relève que la prise de neuroleptiques ou le fait d'être de sexe féminin peuvent constituer des facteurs de risque.

Mireille Trouilloud, psychologue clinicienne à Grenoble, rend compte de son expérience auprès de personnes handicapées âgées de plus de cinquante-cinq ans et présentant des défauts intellectuels et/ou psychiques. Elle signale les incidences particulières du vieillissement chez ces personnes, tant sur le plan personnel que social, avec une mention particulière concernant le ou les ascendants, forcément vieux, mais aussi la fratrie. Elle met aussi l'accent sur l'importance du vieillir pour une population exerçant en milieu de travail, usures physique et psychique. Elle pointe l'incidence de ce type de vieillissement pour les professionnels, les éducateurs notamment, qui, outre leur propre vieillissement, font face à une population qui semble moins éduicable que par le passé.

Philippe Pitaud, professeur associé à l'université de Provence et directeur de l'Institut de gérontologie sociale de Marseille, s'appuyant sur certains de ses travaux antérieurs, pointe les difficultés rencontrées par les personnes handicapées vieillissantes, notamment celles exerçant en établissements spécialisés qui approchent du fatidique moment du passage à la retraite : pour elles, c'est une véritable coupure déstabilisante, source d'angoisse, de perte de repères et de difficulté à nouer ailleurs des relations sociales. Il indique aussi que ses mêmes recherches l'ont amené à constater les difficultés de rencontre des deux secteurs du handicap et du vieillissement qui, dans l'avenir, vont devoir collaborer plus étroitement. Il soulève aussi le délicat problème, notamment pour les établissements et les professionnels, de la continuité d'hébergement pour les personnes handicapées prenant leur retraite.

La troisième partie, intitulée « Le milieu ordinaire », se focalise sur le vieillissement des travailleurs handicapés appartenant à la population active occupée dans le milieu ordinaire de travail.

Nancy Breitenbach, consultante, mobilise les genres cinématographiques pour dresser un tableau comparatif des situations rencontrées par les travailleurs handicapés et les travailleurs vieillissants. Nourrissant son texte de données comparatives, elle montre que ces deux groupes font l'objet de discrimination concernant, notamment, l'accès à l'emploi, la formation et la progression dans la carrière. Elle souligne en outre que quand les deux thématiques concernent les mêmes personnes, cette discrimination est encore plus accentuée. Elle n'omet pas enfin de signaler des éléments externes à ces deux populations pour expliquer leur situation spécifique comme par exemple, des représentations stéréotypées les concernant, des facteurs aggravants liés aux conditions de travail, la concurrence d'autres publics prioritaires *a priori* mieux lotis.

Alain Blanc, professeur de sociologie à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble, présente d'abord un certain nombre de données quantitatives concernant les caractéristiques sociologiques des travailleurs handicapés vieillissants au sein des entreprises du secteur privé assujetties à l'obligation d'emploi. S'appuyant ensuite sur une enquête qualitative réalisée auprès de médecins du travail, il montre leurs bonnes raisons pour faire en sorte que les salariés inefficients basculent du côté des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ce faisant, il met l'accent sur les deux thématiques consensuelles du reclassement professionnel et du maintien dans l'emploi qui peuvent dès lors être comprises comme une réponse des employeurs à la gestion d'inaptitudes générées par l'organisation contemporaine du travail.

La quatrième partie, intitulée « Une comparaison européenne », est constituée d'une seule mais détaillée contribution qui présente les options retenues dans trois pays du vieux continent.

Dominique Velche, chargé de recherche au Centre technique national d'études et de recherche sur le handicap et les inadaptations présente un très grand nombre de données quantitatives concernant la situation des travailleurs handicapés âgés dans trois pays de l'Union européenne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni. Il détaille les différents dispositifs et obligations juridiques de ces pays qui visent, chacun à sa manière, à, d'une part, favoriser le retour à l'emploi des travailleurs handicapés âgés et, d'autre part, à rendre conciliable des allocations versées par

l'État-providence et des rémunérations signifiant l'effort d'insertion professionnelle. C'est donc à une présentation étayée, mais nuancée quant à ses résultats, qu'il nous invite et qui porte sur le passage, au moins tendanciel, d'un *Welfare state* à un *Workfare state*. Si celui-là mettrait l'accent sur des aides différenciées, celui-ci préconise plutôt le modèle de la non-discrimination.